

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025 DE LA LICENCE  
MENTION LLCER  
PARCOURS ESPAGNOL

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,  
**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,  
**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,  
**Vu** la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR.

ARRÊTE n° 2025-191

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

**Mention : LLCER**

**Parcours : ESPAGNOL**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame ROCHE Myriam, responsable de la licence LLCER parcours espagnol	• MCF - USMB
➤ Madame Anne-Lise PEROTTO, responsable de la première année de licence mention LLCER	• MCF - USMB
➤ Monsieur SAVOURET Pierre-Laurent	• PRAG - USMB
➤ Madame Anaïs Hollard	• MCF contractuelle - USMB

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 24 mars 2025

Philippe BRIAND